

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du conseil d'administration de la régie personnalisée de l'Opéra de Limoges

### Séance du 26 mai 2026

#### > Présents

- Ville de Limoges : M. Philippe PAULIAT-DEFAYE, Vice-Président ; M. Vincent JALBY ; Mme Bouchra DAHMANI ; Mme Claire CALAND ; M. Gilbert BERNARD
- Région Nouvelle-Aquitaine : M. Thibault BERGERON
- DRAC Nouvelle-Aquitaine : Mme Marianne VALKENBURG

> Absents excusés : M. Guillaume GUERIN, Président

#### > Assistent à la séance

- Région Nouvelle-Aquitaine : Mme Marion CIBER
- Ville de Limoges : Mme Lydie KUHNER
- Opéra de Limoges : M. Alain MERCIER, Directeur général ; M. Nicolas FAYE, Directeur général adjoint ; Mme Françoise TRAPINAUD Directrice administrative

M. Philippe PAULIAT-DEFAYE préside la séance

## DELIBERATION N°2026.37

### Délégations au Président et au Vice-Président en matière de marchés publics

Conformément aux articles 2.7.4 et 2.8.1 des statuts de l'Opéra de Limoges, le conseil d'administration peut déléguer au Président toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui doivent être passées sans formalités, en la forme de mise en concurrence simplifiée ou selon la procédure adaptée.

Je vous propose :

- de déléguer au Président de l'Opéra toutes compétences en matière de préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, fournitures et services qui doivent être passées sans formalités, en la forme de mise en concurrence simplifiée ou selon la procédure adaptée ;
- d'autoriser le Président de l'Opéra à déléguer, en application de l'article L.2122-18 du code général des collectivités territoriales et par arrêté, au Vice-Président tout ou partie de ces compétences.

ADOpte A L'UNANIMITE

